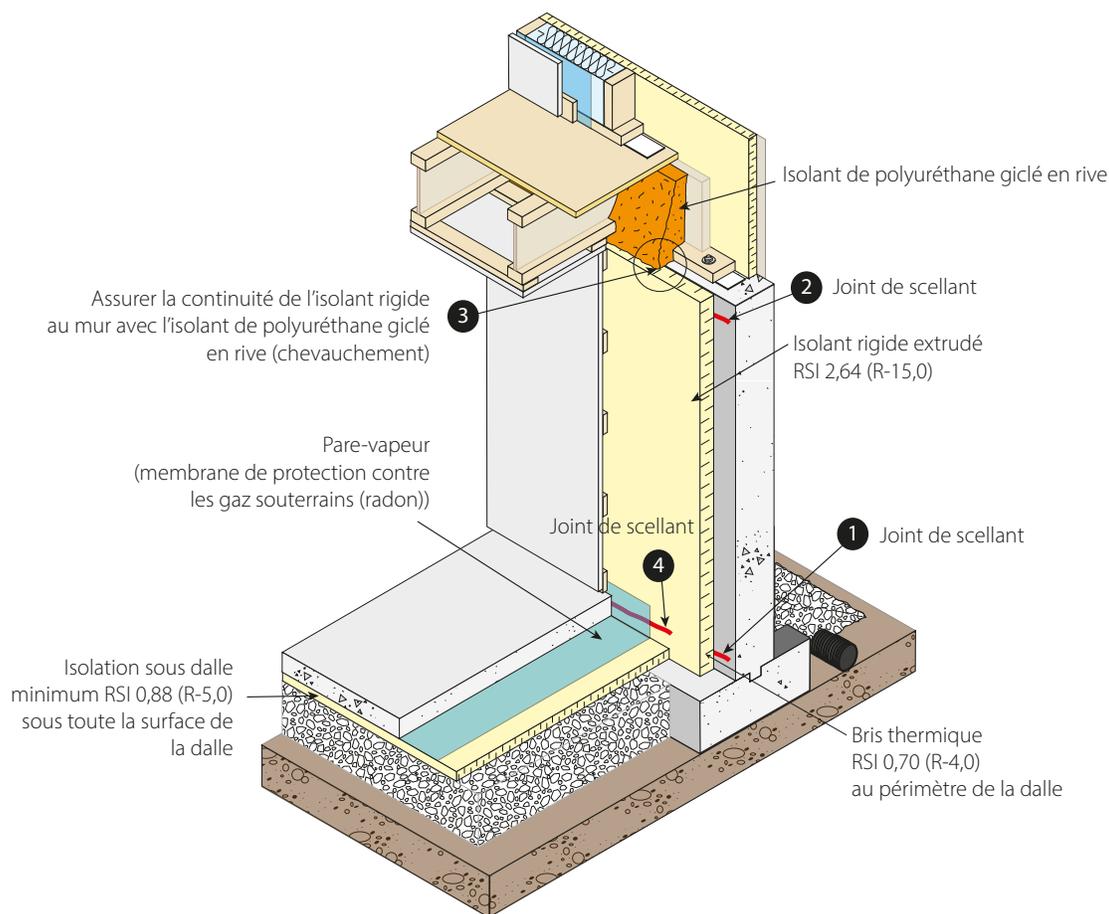


### ISOLATION DES FONDATIONS POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE MOISSISSURES



#### Référence au Code de construction du Québec - Chapitre 1 (2015) - Partie 11 Efficacité énergétique

Sceller le bas **1** et le haut **2** de l'arrière de l'isolant rigide extrudé installé au mur de fondation pour éviter toute possibilité de circulation d'air entre le mur de béton et le panneau d'isolant rigide.

L'isolant de polyuréthane giclé doit recouvrir le panneau d'isolant rigide du mur pour assurer la continuité des éléments pare-vapeur **3**.

Sceller le pare-vapeur sous dalle sur le panneau d'isolant rigide au mur pour assurer la continuité de ce dernier **4**.

#### Note :

Selon le paragraphe **9.10.17.10.1** du Code, « Protection des mousses plastiques ».

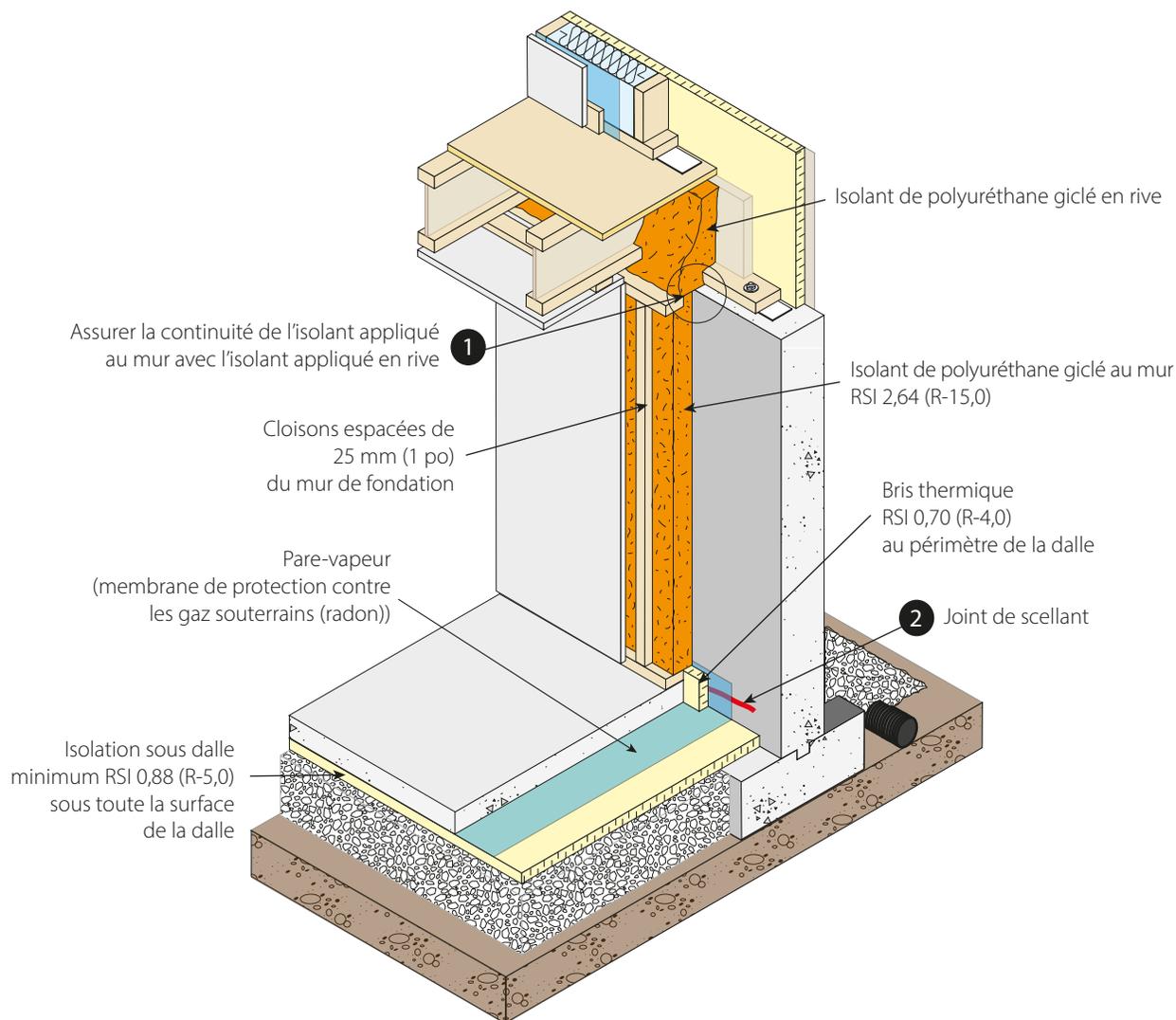
Les mousses plastiques comme l'isolant de polyuréthane giclé ou l'isolant rigide extrudé doivent être protégés des espaces contigus par un revêtement intérieur de finition ou une barrière thermique. **S5-07**

S5-02

## FICHE TECHNIQUE

À consulter  
avec la fiche  
S5-07

## ISOLATION DES FONDATIONS POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE MOISSISSURES



### Référence au Code de construction du Québec - Chapitre 1 (2015) - Partie 11 Efficacité énergétique

- 1 Assurer la continuité de l'isolant du mur et de la rive.
- 2 Sceller le pare-vapeur sous dalle au mur de fondation.

#### Note :

Selon le paragraphe **9.10.17.10.1** du Code, « Protection des mousses plastiques ».

Les mousses plastiques comme l'isolant de polyuréthane giclé ou l'isolant rigide extrudé doivent être protégés des espaces contigus par un revêtement intérieur de finition ou une barrière thermique. **S5-07**

NOTE RÉFÉRENCE : Sauf indication contraire, tous les articles du Code mentionnés sur cette fiche proviennent du Chapitre 1 du Code de construction du Québec (2015).

Le contenu de cette fiche doit être utilisé comme ligne directrice seulement. L'APCHQ ne peut garantir son contenu, son efficacité, son intégralité, son exactitude ou sa pertinence aux fins d'un usage particulier. En conséquence, elle décline toute responsabilité quelle qu'elle soit, notamment quant à l'utilisation ou aux conclusions tirées à partir des informations qu'elle contient. Les renseignements contenus dans la présente publication correspondent à l'état des connaissances disponibles au moment de sa parution.